

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-2016-006
Direction des infrastructures
Service
Objet : Société de transport de Lévis – Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds (Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016)
Date : le mercredi 11 mai 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Conformément à l'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, La Société de transport de Lévis (STL) fait rapport au conseil de la Ville des virements de fonds effectués à l'intérieur de son budget et ce, dans les limites autorisées de 500 000\$ tel qu'adopté par la résolution CV -2013-04-42.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

N/A (sans impact budgétaire)

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE- _____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV- _____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI :	Montants	2016	2017	2018
------------------------	----------	------	------	------

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

Date : 2016, 05, 12

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Louise Corriveau, conseillère en finances, DFSA	09/05/2016	Consultée à titre indicatif

RECOMMANDATION (énoncé)

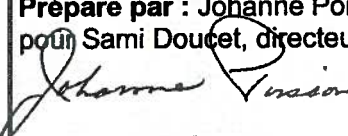
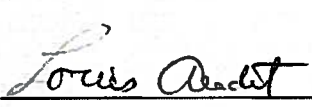
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires – virement de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Liste des pièces jointes :

ANNEXE 1 : Résolution 2016-071

ANNEXE 2 : Rapport des amendements budgétaires – virements de fonds – Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016

Préparé par : Johanne Poisson pour Sami Doucet, directeur 		Titre d'emploi : Adjointe administrative
Recommandé par :		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 2016/05/12

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :

 **Date :** 2016 / 05 / 12

EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée
ordinaire de la Société de transport de Lévis, le **jeudi**
vingt-huit (28) avril deux mille seize

Dépôt des amendements budgétaires

- RÉSOLUTION 2016-071-

CONSIDÉRANT : l'adoption par le Conseil d'administration de la ST Lévis, le 17 février 2011, de son règlement 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT : que l'article 5 dudit règlement 114 prévoit qu'en cas de dépassement budgétaire, la direction générale doit effectuer les virements de fonds appropriés à l'intérieur du budget et en informer le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT : que les virements de fonds doivent être effectués dans les limites de ce que prévoit l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* qui mentionne « qu'une société peut effectuer un virement jusqu'à concurrence d'un montant autorisé par le conseil de Ville et lui en faire rapport. Tout virement qui excède ce montant doit être spécialement autorisé par ce même conseil »;

CONSIDÉRANT : que la Ville de Lévis a autorisé la St Lévis à effectuer des virements de fonds jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de 500 000\$ le 21 mai 2013 (CV-2013-04-42);

CONSIDÉRANT : que pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2016, des dépassements budgétaires ont été observés pour certains postes de dépenses, alors que pour d'autres, des économies seront probablement réalisées par rapport aux prévisions initiales;

CONSIDÉRANT : qu'il devient donc nécessaire d'effectuer des virements de fonds à l'intérieur du budget 2016 et ce, pour un montant total de 27 640 \$ tel qu'indiqué dans le rapport ci-joint;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la directrice des finances à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

De prendre acte du rapport des amendements budgétaires affectant l'année financière 2016 ci-annexé, préparé par la directrice des finances, et d'en transmettre une copie à la Ville de Lévis à titre d'information.

Adoptée.-



Rapport des amendements budgétaires - virements de fonds

Période du 1er janvier au 31 mars 2016

Date : 28-avr-16

Poste budgétaire	Budget avant amendement	Amendement		Budget après amendement	Notes explicatives
		Augmentation	Diminution		
Entretien terrains	39 708	22 200		61 908	Note 1
Entretien stationnements incitatifs	53 964		4 200	49 764	
Entretien et réparations bâtisse	112 711		18 000	94 711	
Location équip.exploitation	13 372	420		13 792	Note 2
Réserve pour imprévus (Note 4)	20 000		420	19 580	
Contrats de transport adapté	2 684 343		5 020	2 679 323	Note 3
Entretien et réparations transport adapté	2 600	5 020		7 620	
		27 640	27 640		

Note 1 Le transport de neige relié au contrat de déneigement (tarif \$/voyage) pour l'entretien du terrain sur la rue St-Omer a été beaucoup plus coûteux que les années antérieures dû au manque d'espace (35 000\$ H2015-2016 vs 12 000\$ H2014-2015)

Note 2 Hausse du contrat de location du site d'antenne CTM

Note 3 Solde du mandat de support du logiciel de transport adapté pour fusionner les 2 bases de données existantes (Est+Ouest) et modification des adresses des usagers. Non prévu au budget 2016 car devait en principe se terminer à l'automne 2015 à l'origine.

Note 4 Ce poste constitue une réserve pour imprévus tel qu'il est prévu dans la loi (max 1.5% des dépenses). Il sert spécifiquement à combler des dépassements éventuels dans d'autres postes.

NB: Il s'agit du 1er rapport d'amendements budgétaires produit en 2016